Document préparatoire : il ne vaut pas déclaration. La déclaration se fait sur le guichet unique, où vous la signez et la payez. Modèle en cours de validation par un avocat : faites relire vos statuts par un professionnel du droit avant de les signer. Ces documents sont des modèles que vous remplissez vous-même. Ils ne constituent pas un conseil juridique et ne tiennent pas compte de votre situation particulière : un avocat ou un notaire peut les adapter à votre projet.

Bénéficiaires effectifs : Atelier Martin Benali

Document préparatoire à recopier dans la rubrique « Bénéficiaires effectifs » du guichet unique, au moment de l'immatriculation. Il ne remplace pas la déclaration elle-même.

La société

- Dénomination : Atelier Martin Benali
- Forme juridique : société par actions simplifiée
- Siège : 8 rue des Tanneurs, 69001 Lyon

Les bénéficiaires effectifs

Personnes physiques détenant directement plus de 25 % du capital ou des droits de vote.

Claire Martin

- Civilité : Madame
- Née le 12 avril 1988 à Lyon (69)
- Nationalité : française
- Adresse personnelle : 8 rue des Tanneurs, 69001 Lyon
- Modalité de contrôle : Détention de plus de 25 % du capital
- Modalité de contrôle : Détention de plus de 25 % des droits de vote
- Part du capital détenue directement : 60 %
- Part des droits de vote détenue directement : 60 %
- Bénéficiaire effectif depuis le : 20 novembre 2026

Karim Benali

- Civilité : Monsieur
- Né le 3 novembre 1985 à Villeurbanne (69)
- Nationalité : française
- Adresse personnelle : 21 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon
- Modalité de contrôle : Détention de plus de 25 % du capital
- Modalité de contrôle : Détention de plus de 25 % des droits de vote
- Part du capital détenue directement : 40 %
- Part des droits de vote détenue directement : 40 %
- Bénéficiaire effectif depuis le : 20 novembre 2026

À vérifier avant de déclarer

- Une personne qui contrôle la société par un autre moyen (pacte, droit de nommer ou de révoquer les dirigeants) est aussi bénéficiaire effectif : ajoutez-la sur le guichet.

Le coût et les règles

- La déclaration est faite avec l'immatriculation ; elle coûte 19,33 €.
- Tout changement (détention, adresse) se déclare dans les 30 jours par une inscription modificative.
- La déclaration des bénéficiaires effectifs : https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F36703